



Démarche évaluée  
par AFNOR Certification

## L'AACC sélectionnée par La Plateforme RSE dans le cadre d'une expérimentation de labels RSE sectoriels

Paris, le 05 septembre 2018 - Une expérimentation portant sur les labels RSE sectoriels adaptés aux TPE, PME et ETI a été lancée par la Plateforme RSE. Douze fédérations professionnelles sectorielles, dont l'AACC ont été choisies pour y participer.

La Plateforme RSE, plateforme nationale d'actions globales pour la responsabilité sociétale des entreprises a été créée en 2012 à l'initiative du gouvernement. Pour mobiliser et encourager les entreprises dans leur démarche RSE, elle a lancé en juillet 2017 une expérimentation de labels RSE sectoriels adaptés aux très petites, petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux entreprises de taille intermédiaire. Le comité de sélection s'est réuni le 18 mai 2018 et 12 fédérations professionnelles sectorielles ont été sélectionnées pour participer à cette expérimentation. L'AACC (Association des agences-conseils en communication) en fait partie.

C'est le label RSE Agences Actives lancé en juin 2018 par l'AACC qui fera l'objet de cette expérimentation. Co-construit avec AFNOR Certification et validé par un comité d'experts de la RSE, il s'agit d'un référentiel 100 % adapté à la réalité des enjeux et activités des agences-conseils en communication. Basé sur la norme internationale ISO 26000, il est constitué de vingt et une questions pour lesquelles l'agence doit étayer ses réponses par des éléments de preuves. Ce référentiel est divisé en quatre grands thèmes : Vision et gouvernance, Réalisation des prestations, Ressources humaines et aspects sociaux, Impact environnemental de l'agence.

L'expérimentation menée se déroulera durant 18 mois, jusqu'en novembre 2019. La Plateforme RSE en analysera ensuite les résultats, pour élaborer un diagnostic et des recommandations destinées aux pouvoirs publics et aux fédérations professionnelles.

Gildas Bonnel, Président de la commission Développement durable de l'AACC déclare : « *La mise en place d'une démarche de labélisation est, par nature, empirique et subjective. Avoir le support d'une organisation tierce, experte de la RSE et riche de la diversité de ses membres est un atout essentiel de crédibilité et d'amélioration continue.* »

La première commission de labélisation pour les agences-membres de l'AACC candidates se tiendra au mois d'octobre prochain.

Contact Commission Développement Durable AACC : Marie Gabrié

[mgabrie@aacc.fr](mailto:mgabrie@aacc.fr) | 01 47 42 27 42

Contact presse : Lorraine Roncin

[lrincon@aacc.fr](mailto:lrincon@aacc.fr) | 01 47 42 27 26

### A propos de l'AACC

L'Association des Agences-Conseils en Communication, est un syndicat professionnel créé en 1972, il regroupe plus de 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 12 000 salariés. Fédération de métiers, l'AACC est organisée en 7 délégations qui couvrent l'ensemble des disciplines de la profession : Corporate, Customer Marketing, Digital, Production, Publicité, Santé et Outre-Mer. Elle dispose de commissions transversales qui accompagnent les agences-membres sur des sujets fondamentaux : talents, juridique, droit social, finance, développement durable. L'adhésion à l'AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur du label AACC. [www.aacc.fr](http://www.aacc.fr)